

CACOPHONIE AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

«Ce n'est pas dans l'acc

Plus-values, nucléaire, salaires... les initiatives des ministres sont souvent rabrouées par un péremptoire «Ce n'est pas dans l'accord de gouvernement». Ce texte serait-il vraiment sacré ?

Le gouvernement Michel affiche à peine deux mois d'existence et, sur ce bref laps de temps, aucun parti de la majorité n'a résisté à la tentation de la petite sortie médiatique. La N-VA a annoncé un peu vite la vente de Belfius, le CD&V a réclamé une taxation des plus-values en réponse à la grogne sociale envers les mesures d'économies, le MR a mis en doute le principe de la sortie du nucléaire et l'Open Vld a voulu effacer le plafonnement des rémunérations des dirigeants des entreprises publiques. Dernier exemple en date: l'éventualité d'une réforme du régime fiscal des voitures de société, évoquée par le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA). Mais à chaque sortie, un partenaire a répliqué dans l'heure: «Ce n'est pas dans l'accord de gouvernement.»

Jusqu'à présent, cette phrase semble suffire à clore le débat. Comme si ce document de 110 pages était un texte presque sacré. «Dans un système de coalition, il est nécessaire d'établir ce qui se fera et ce qui ne se fera pas au cours d'une législature, explique le politologue Pascal Delwit (ULB). La Belgique est l'un des pays où ce document a le plus d'importance en raison de la fragmentation du paysage politique et de la division linguistique des partis.» Cela ne doit évidemment pas conduire jusqu'au cadennage de l'expression des partis durant quatre ou cinq ans, une certaine marge de manœuvre est admise. Plus on avance dans la législature et plus cette marge s'élargira, à la fois parce que

l'échéance électorale approche (les partenaires redeviennent alors des concurrents) et parce que de nouvelles questions surgissent au fil des mois, sans avoir nécessairement été évoquées dans l'accord de départ.

Déjà sous Verhofstadt

Dans le cas présent, deux particularités méritent d'être pointées. D'une part, aucun délai, aucun état de grâce n'a été respecté. Dès les premiers jours du gouvernement Michel, les ministres ont essayé – tantôt par maladresse, tantôt par stratégie – de bousculer les lignes de l'accord. D'autre part, le rappel à l'ordre est venu plus souvent du président de la N-VA que du Premier ministre, accréditant ainsi l'idée selon laquelle le vrai chef du gouvernement n'est pas le locataire du 16. «D'habitude, la communication est bien organisée et centralisée depuis le cabinet du Premier ministre, reprend Pascal Delwit. Ici, ça part vraiment tous azimuts. Le précédent gouvernement, à la composition plus hétéroclite, avait une communication gouvernementale relativement coordonnée.»

Sous Guy Verhofstadt, la Belgique avait aussi connu une période de cacophonie gouvernementale. Elle était cependant assumée et même revendiquée. «La culture du débat» était brandie comme un atout par ce grand amateur de joutes verbales et de confrontations idéologiques qu'est encore Guy Verhofstadt. L'option était d'autant plus porteuse que l'opposition semblait désemparée. Les partis chrétiens et centristes cultivent en effet plutôt une posture de compromis sur les questions socioéconomiques et non d'attaque frontale d'un gouvernement. L'opposition était alors en quelque sorte au sein de la majorité, les Verts ayant été jusqu'à inventer le concept de «particip'opposition».

La situation est très différente aujourd'hui. L'opposition est remontée à bloc, surtout du côté francophone, et se saisit de la moindre divergence entre deux déclarations ministérielles pour

«Le régime fiscal avantageux des voitures de société est un des sujets qui pourraient être abordés dans le cadre des discussions sur le 'tax shift'.»

LE PORTE-PAROLE DE JOHAN VAN OVERTVELDT (N-VA), MINISTRE DES FINANCES, LE 2/12.



«Dans le coffre-fort des partis de la majorité, il y a des petits cahiers Atoma, à côté de l'accord de gouvernement. Ils contiennent des accords sur les articles de la Constitution qui seront soumis à révision.»

JAN JAMBON (N-VA), MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, LE 25/11.

mettre le gouvernement en difficulté. Cela n'a rien d'innocent: plus il y aura de bruit au niveau fédéral, moins on entendra les plaintes émanant des entités fédérées où le PS et le cdH procèdent aussi à de douloureuses économies...

La réforme des pensions est très détaillée...

Revenons à ce fameux accord de gouvernement, la feuille de route, la bible d'un exécutif, comme on le dit parfois. De fait, comme la Bible ou les autres li-

ord de gouvernement»

«Une offre limitée de cannabis ? Cela mérite au moins une étude.»

MACCIE DE BLOCK (OPEN VLD), MINISTRE DE LA SANTÉ, LE 3/II.

«Celui qui prétend aujourd'hui que notre pays peut se passer de l'énergie nucléaire, à moyen ou même à long terme, ment. Ou n'est pas réaliste.»

MARIE-CHRISTINE MARCHEM (MR), MINISTRE DE L'ÉNERGIE, LE 7/II.

«Les conseils d'administration des entreprises publiques sont des organes dont l'autonomie doit être respectée, y compris en matière de norme salariale.»

ALEXANDER DE CROO (OPEN VLD), MINISTRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, LE 26/II.

«Les gens attendent que nous demandions aussi clairement un effort aux plus fortunés.»

KRIS PEETERS (CD&V), MINISTRE DE L'EMPLOI, LE 9/II.

vres religieux, un accord de gouvernement est sujet à interprétations. Non pas parce que certains passages sont rédigés dans un style poétique ou métaphorique mais parce qu'ils sont le fruit d'un équilibre diplomatique entre les partenaires. «C'est une constante de la politique belge: certains volets du compromis peuvent s'interpréter de différentes manières, explique Pascal Delwit. Les négociateurs laissent ainsi une question ouverte, dans l'espoir de pouvoir la résoudre plus tard. C'est clairement le cas ici avec le *tax shift*.» A l'inverse, la réforme des pensions est très bien détaillée dans l'accord, car les partis étaient vraiment sur la même longueur d'onde.

Il arrive aussi que certains paragraphes ne signifient pas exactement la même chose en français et en néerlandais. Cela ne semble pas être le cas ici. Ce subterfuge, souvent utile dans les accords institutionnels, ne peut être manié que par des personnalités à la fois fines juristes, très politiques et parfaites bilingues, comme par exemple Jean-Luc Dehaene ou Johan Vande Lanotte.

Charles Michel reconnaît que l'accord, dont il est le garant, comprend «une marge d'interprétation». «Il laisse des marges de négociation. Sinon le gouvernement peut partir en vacances», confiait-il le mois dernier dans *La Libre*. Il est alors un peu compliqué de rappeler des ministres à l'ordre, quand leurs propos ne font qu'exploiter ces marges.

... mais le «tax shift» pas du tout !

L'accord de gouvernement n'évoque jamais une taxation accrue de la consommation et des revenus du patrimoine. Mais il constate que «la réparti-

tion de la pression fiscale est déséquilibrée entre les revenus du travail d'une part, et les autres revenus (*sans plus de précision, Ndlr*) d'autre part», et annonce explicitement «un glissement fiscal pour financer une réduction substantielle des charges fiscales et parafiscales sur le travail». Envisager, sur cette base, de taxer les plus-values spéculatives et de baisser l'impôt des personnes physiques n'est certainement pas une trahison de l'accord de gouvernement.

Un autre exemple est l'institutionnel. L'accord prévoit juste que, sur ce plan, «durant l'ensemble de la législature, il s'agit d'appliquer la sixième réforme de l'Etat». Cela peut signifier qu'il n'y aura strictement rien d'autre... sauf si on lit le paragraphe suivant qui précise qu'au terme de la législature, les électeurs se prononceront sur «les différents projets politiques». On se réserve donc la possibilité d'ouvrir très largement à révision des articles de la Constitution et c'est ce qu'a expliqué le vice-Premier ministre Jan Jambon (N-VA) à des étudiants nationalistes. A nouveau, sans trahir l'accord de gouvernement.

C'est moins évident pour le salaire des *top managers*, qui n'est jamais évoqué en tant que tel. On lit bien que le gouvernement «s'abstiendra de toute ingérence» (sauf pour les missions de service public) dans la gestion des entreprises publiques et que le cadre légal de celles-ci sera adapté en fonction des «nouvelles réalités socioéconomiques» et à l'évolution du secteur, mais il faut quand même forcer le trait pour y lire un dé plafonnement des salaires. Cela dit, le maintien de ce plafond n'est pas inscrit non plus.

Parfois, quand un parti ne veut absolument pas qu'un sujet vienne sur la table durant la législature, il l'exclut explicitement dans la rédaction de l'accord. Le CD&V l'avait fait par le passé sur des matières éthiques et le PS sous Di Rupo en obtenant d'inscrire le «maintien du mécanisme d'indexation automatique des salaires».

© CHRISTOPHE DE CAEVEL